

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 mai 2021

Date de convocation et d'affichage : 14 mai 2021

DL-20210520-004

L'an deux mille vingt et un et le vingt mai, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Annie GRIMAUD	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint		X	Sonia FAVIÈRE		x
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	Corinne SAVIN
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint
Vanessa GERONUTTI	Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET
Sonia FAVIÈRE	-

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Hervé GINET	82,75%	29	24	28



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Commission municipale permanente « culture, animation de la ville, communication, ressources humaines » - Nomination d'un nouveau membre

Guy MONNIN, premier adjoint au Maire, rappelle que Madame Florence SAUBATTE a quitté ses fonctions au sein du Conseil Municipal le 8 avril 2021.

Madame SAUBATTE était également membre de la commission municipale permanente « culture, animation de la ville, communication, ressources humaines ». Cette commission est chargée d'émettre un avis et de préparer les dossiers devant être soumis au Conseil Municipal et entrant dans le cadre de ses domaines de compétence.

Dès lors, il convient de la remplacer au sein de cette commission.

Il rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du CGCT, la composition de cette commission devra respecter le principe de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus.

Il propose à l'Assemblée de désigner Madame Isabelle LOUIS COMME en tant que membre de la commission.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

PROCLAME Isabelle LOUIS COMME membre de la commission municipale permanente « culture, animation de la ville, communication, ressources humaines ».

CONSTATE que la composition de la commission respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 20 mai 2021

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

